Motion contre la disparition de la classe dite

**''1ère passerelle''**

**Les élus des personnels Education du lycée** technologique **François Rabelais** déplorent le projet de faire disparaitre à compter de la rentrée 2016/2017 la classe de 1ère dite '' 1ère passerelle'' du lycée François Rabelais.

 Cette classe a pourtant fait ses preuves **depuis de longues années** en regroupant pour un nouveau départ des élèves en échec en 2nde ou 1ère générale. Ces élèves **et leurs familles** **intégrant cette** classe ont toujours été très satisfaits de pouvoir repartir ensemble pendant un an sur de nouvelles bases, avant de rejoindre une classe de Terminale commune à l'ensemble des élèves du bac STRH. **Le taux de réussite exceptionnel au baccalauréat dans cette filière depuis des années (+ de 98% en 2015) dans notre lycée est la preuve ultime que cette « réorientation » donne aux élèves qui font ce choix un vrai projet d’avenir dans leur poursuite d’étude dans des filières pourvoyeuses d’emplois.**

 La disparition **annoncée** de cette classe de 1ère supprimerait à terme toute possibilité pour les élèves en seconde ou première générale d’intégrer le bac STHR, ce qui est tout à fait contraire aux engagements affichés par le Rectorat de Lyon qui fixe comme priorité de favoriser la fluidité des parcours scolaires en pensant le parcours d’apprentissage de l’élève en difficulté notamment « avec l’articulation, au lycée, entre l’accompagnement personnalisé, le tutorat et les stages de remise à niveau et passerelles » comme le stipule le contrat d’objectifs 2014-2018 **porté par Madame la Rectrice de**  l’Académie de Lyon.

 De plus cette suppression revient pour nous à ignorer les spécificités de la classe de 2nde STRH et du bac STRH dans lesquels l’enseignement pratique occupe une place déterminante. **Et que pensez d’une telle décision l’année qui suit la mise en place d’un « nouveau » Baccalauréat-Technologique Hôtellerie-Restauration ?**

 **Les membres du Conseil d’Administration du lycée François Rabelais :**

 **- demandons donc** le maintien de cette classe **à la rentrée 2016**

 - **dénonçons l’insuffisance du volume de la DHG attribué ce jour**

**- réclamons une dotation complémentaire à la hauteur de cette classe maintenue à la rentrée prochaine.**